

ESSENTIEL

Association

Siège social : 29 quai François Mitterrand
44273 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

ESSENTIEL
Association
Siège social : 29 quai François Mitterrand
44273 NANTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de l'association ESSENTIEL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESSENTIEL, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit, dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « Information au titre des principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 qui expose le changement de méthodes comptables, sans incidence significative.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes, ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 27/05/2026

SOFAC AUDIT,
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' and 'D' followed by a long horizontal stroke.

Hugues DISSE
Associé

ESSENTIEL

Association

Siège social : 29 quai François Mitterrand
44273 NANTES

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

- BILAN ACTIF -

ESSENTIEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				-27 917
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	50 685	41 190	9 495	50 000
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	50 685	41 190	9 495	22 083
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	721 135		721 135	1 641 604
Charges constatées d'avance	3 944		3 944	3 738
Valeurs Mobilières de Placement	10 812		10 812	10 812
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	724 812		724 812	723 491
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 460 703		1 460 703	2 379 656
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif				10
TOTAL ACTIF	1 511 389	41 190	1 470 199	2 401 739

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

ESSENTIEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	127 715	101 206
Autres réserves		
Report à nouveau	45 763	45 763
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	10 464	26 509
Situation Nette (sous-total)	183 941	173 478
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	9 495	22 083
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	193 437	195 561
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	433	33 833
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES	433	33 833
PROVISIONS		
Provisions pour risques	16 282	
Provisions pour charges	1 289	799
TOTAL PROVISIONS	17 570	799
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		22 196
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	25 939	38 452
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes	74 172	106 986
Produits constatés d'avance	1 158 647	2 003 913
TOTAL DETTES	1 258 759	2 171 546
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	1 470 199	2 401 739

*Modèle Association

Mission de présentation des comptes

6

 **Marion**
Expertise comptable
Commissariat aux comptes

- COMPTE DE RESULTAT -

ESSENTIEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	2 340	2 460
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	17 127	282
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	912 500	1 047 084
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	303 387	
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats	303 367	
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		33 337
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	25 900	17 469
Autres produits	2 446	1 957
Total des produits d'exploitation (I)	1 263 700	1 102 589
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	910 104	738 292
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 427	3 521
Salaires	214 085	223 690
Cotisations sociales	86 699	85 677
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	28 193	5 114
Dotations aux provisions	1 329	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		26 954
Autres charges	11 884	126
Total des charges d'exploitations (II)	1 255 721	1 083 374
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	7 979	19 215

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

ESSENTIEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 543	4 505
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		217
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	2 543	4 722
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	59	68
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	59	68
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	2 485	4 654
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	10 464	23 869
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		5 317
Charges Exceptionnelles (VI)		2 677
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		2 640
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 266 243	1 112 628
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 255 780	1 086 119
EXCEDENT OU DEFICIT	10 464	26 509
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	40 384	69 221
Prestations en nature	823	882
Bénévolat		
TOTAL	41 207	70 103
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	823	882
Prestations en nature		
Personnel bénévole	40 384	69 221
TOTAL	41 207	70 103

*Modèle Association

ESSENTIEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

ESSENTIEL

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 470 199€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat comptable de 10 464€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Au cours de l'exercice, l'Association a déployé les programmes suivants :

- Poursuite de CAP CSU Phase 2 actuellement en TR2 depuis le 1er avril 2025 - Audit intermédiaire achevé en juillet;
- Poursuite de SAPEMA Phase 2 (Année 2);
- Fin de DEFISENS AO Phase 1 le 30 juin 2025 - Audit final achevé en novembre;
- Fin d'AGILS Phase 2 le 31 août 2025 - Audit final achevé en février 2026;
- Fin du programme DELOSSI au 31 décembre 2025.

Par ailleurs l'AFD a approuvé la mise en œuvre de la phase 2 du projet DEFISENS AO le 21 octobre 2025;

ESSENTIEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable :

- o Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.
- o Ce règlement a notamment pour effet :
 - ? L'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
 - ? la suppression de la technique du transfert de charges ;
 - ? la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
 - ? l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.
- o Ce nouveau règlement n'a pas entraîné de changement significatif dans les méthodes comptables appliquées par l'association Essentiel.
- o Les impacts liés à la première application du règlement ANC n°2022-06 ont été analysés conformément aux dispositions prévues par l'ANC et sont sans incidence significative sur la présentation des comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

Objet social

ESSENTIEL est une association française loi 1901 basée à Nantes. Elle a pour mission de favoriser l'accès à la santé des populations les plus vulnérables. Son objectif est d'agir pour un monde plus juste et solidaire où chacun peut jouir d'une bonne santé et préserver son bien-être et celui de sa famille en ayant accès à la prévention et à des soins de qualité.

ESSENTIEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Nature et périmètre des activités

L'objet social d'ESSENTIEL se traduit aujourd'hui par des projets visant :

- La promotion de la couverture santé universelle, à partir d'approches locales et communautaires, via l'accompagnement à l'organisation de systèmes de solidarités et de mécanismes de prévoyance facilitant l'accès aux soins (mise en place de mutuelle de santé) et des interventions sous forme de plaidoyer et d'appui institutionnel.
- L'amélioration de l'offre de soins, pour le bénéfice des usagers (appui à l'amélioration de la qualité des soins, à l'équipement médical, à la formation...)
- Le développement de la prévention et de l'éducation à la santé par une approche locale et communautaire

Aujourd'hui, l'association développe des projets au Bénin, au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Niger, au Togo, au Burkina Faso, au Sénégal et en France.

Moyens mis en œuvre

Une équipe de 4 salariés en 2025 (effectif au 31.12.2025), basée au siège de l'association à Nantes, appuyée par deux équipes de coordination en Guinée (2 postes) et au Bénin (5 postes) du projet CAPCSU 2 et des commissions d'experts bénévoles travaillent à la mise en œuvre des projets.

L'association est soutenue par des subventions publiques de : l'Agence Française de Développement, Expertise France, la Région Pays de Loire, la Ville de Nantes, l'aide aux emplois via le dispositif FONJEP et des partenaires privés : Harmonie Mutuelle, le groupe VYV, EcouterVoir et la fondation BEL, ainsi que ses partenaires terrains et ses adhérents.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

• État de l'actif Immobilisé :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	56 826	0	6 140	50 685
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	56 826	0	6 140	50 685

ESSENTIEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

• Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	34 742	12 751	6 303	41 190
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	34 742	12 751	6 303	41 190

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette
Matériel de transport	34 939	26 817	8 122
Matériel de bureau et informatique	12 233	10 860	1 373
Mobilier	3 513	3 513	0
Immobilisations financières	0	0	0
TOTAL	50 685	41 190	9 495

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

ESSENTIEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Début exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fin Exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	101 206		26 509		127 715
Report à nouveau	45 763				45 763
Excédent ou déficit de l'exercice	26 509	10 464	-26 509		10 464
Situation nette	173 478	10 464	-	-	183 942
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	22 083			12 751	9 495
Provisions réglementées	-				-
TOTAUX	195 561	10 464	-	12 751	193 437

Résultat de L'exercice :

Détermination du Résultat Effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat Comptable	10 464	26 509
Reprise du Résultat antérieur		
Excédent ou Déficit effectif Global	20 928	53 018
Dont résultat effectif sous gestion propre	10 464	26 509
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

Information sur les fonds dédiés :

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice au compte de résultat dans les produits, n'a pas pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (compte 6894) et au passif sous le compte « fonds dédiés » (compte 19).

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées sur les exercices antérieurs » (compte 7894).

ESSENTIEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Suivi des fonds dédiés	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Expertise-France SAPEMA Phase 1	554 038	6 879	6 879	-	-
FACI Région PDL ECSI	14 575	7 500	7 500	-	-
FORIM ACCED Santé	11 950	433	-	-	433
APDIS Ville de Nantes DELOSSI	6 000	280	280	-	-
Fondation BEL AGILS	16 000	3 506	3 506	-	-
VYV Mécénat 2024	300 000	15 234	15 234	-	-
TOTAL	902 563	33 832	33 399	-	433

Informations sur les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde Clôture
Subventions Investissement	78 521	-	6 294	72 227
Quote-part virées au résultat	56 437	12 751	6 457	62 731

Informations sur les provisions pour risques et charges :

- Passifs et provisions :

Provisions :

Provisions	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Réglementées	-	-	-	-
Pour Risques	-	16 282	-	16 282
Pour Charges	799	490	-	1 289
TOTAUX	799	16 772	-	17 571

ESSENTIEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Nature Provisions Pour Risques et Charges	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Provision Pour Risque (1)	-	16 282	-	16 282
Provisions sur legs ou donations	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	799	490	-	1 289
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (2)	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	-	-	-
TOTAUX	799	16 772	-	17 571

Pensions, Retraites et versements similaires :

La provision d'indemnité de départ à la retraite a été évaluée conformément au Règlement de l'ANC Numéro 2013-02.

Elle s'élève à 1 288,53 € au 31/12/2025.

Elle est calculé sur la base des éléments suivants :

Le taux d'actualisation retenu est de : 3,70 %

Le taux d'augmentation annuel des salaires retenu est de : 2,00 %

Méthode de calcul retenue :

Engagement de l'entreprise = (((salaire brut annuel * Taux de progression salariale) / 12) * Nb de mois acquis au moment du départ + Charges sociales) * (Ancienneté actuelle / Ancienneté future) * Taux de turnover * Taux de mortalité * Taux d'actualisation financière.

ESSENTIEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	25 939	25 939	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	74 605	74 605	-	-
Produits constatés d'avance	1 158 647	1 158 647	-	-
TOTAUX	1 259 192	1 259 192	-	-
<i>Emprunts souscrits sur l'exercice</i>	-	-	-	-
<i>Emprunts Remboursés sur l'exercice</i>	-	-	-	-
<i>Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture</i>	-	-	-	-

État des créances à la clôture de l'exercice :

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant	721 135	721 135	

Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Leur montant s'élève à 3 944 €.

ESSENTIEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations sur les postes du compte de résultat :

Information sur les Subventions d'Exploitation :

Elles sont comprises dans les produits de l'association lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur ;
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties ;

Les subventions de fonctionnement accordées pour plusieurs exercices à l'association sont réparties sur les différents exercices comptables en fonction du pourcentage d'avancement de chaque projet par rapport au budget prévisionnel initial.

La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « Produits constatés d'avance ».

Compte tenu de l'avancement des programmes, au 31/12/2025, le montant des produits constatés d'avance portant sur des subventions s'élève à 1 158 647 €.

Information sur les montants des concours publics et mécénats reçus par l'entité :

Entité	Nature	Montant
Agence Française de Développement – projet AGILS	Subvention d'exploitation	79 634
Agence Française de Développement – projet DefSensAO	Subvention d'exploitation	112 212
Agence Française de Développement – projet CAP CSU 2	Subvention d'exploitation	236 516
MUTSF – projet DefSensAO	Subvention d'exploitation	38 858
Médecins Ecouter Voir – projet DefSensAO	Mécénat	4 758
F3E – projet CAP CSU 2	Co-financement	7 996
Expertise France – projet SAPEM A2	Subvention d'exploitation	396 098
Région des Pays de la Loire	Subvention d'exploitation	7 500
Ville de Nantes	Subvention d'exploitation	3 000
FONJEP	Subvention d'exploitation	3 548
DRAJES - FDVA	Subvention d'exploitation	1 400
Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI)	Subvention d'exploitation	8 229
Groupe VYV	Mécénat	303 367

Fait générateur des cotisations :

Les cotisations perçues par l'Association sont comptabilisées à l'encaissement.

ESSENTIEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

Les contributions volontaires sont valorisées et portées en compte de résultat.

Elles peuvent être de 2 ordres : humain (engagement bénévole, mécénat de compétence, mise à disposition) ou matériel avec la mise à disposition de celui-ci (matériel roulant, bureau, salle de réunion...).

L'engagement bénévole en France est valorisé selon le barème de l'AFD : forfait unique de 300 euros/jour par ressource humaine valorisée (acteur secteur privé ou acteur secteur public ou bénévole - mission siège ou mission terrain) avec un maximum de dix jours par mois. Au-delà, le calcul se fait sur la base d'un taux mensuel fixe de 3 000 euros par personne concernée mise à disposition. La participation des membres du CA aux instances ne peut pas être valorisée.

Pour les valorisations de nos partenaires au niveau local : le forfait est établi en fonction du niveau de salaire moyen en vigueur dans le pays concerné ou de toutes autres formules de calcul mieux adaptée en cohérence avec les règles budgétaires applicables aux projets

Les mises à disposition de bureau en France sont valorisées au taux du marché immobilier.

Les mises à disposition de matériel sur le terrain, dans le cadre des projets, sont valorisées selon un barème prédéfini.

Autres informations :

Informations sur les transactions avec les contreparties :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

Honoraires Commissaires aux comptes	CAC 1	CAC 2
Mission de contrôle légal des comptes	7 938	
Autres prestations		
TOTAUX	7 938	-

Informations relatives au régime fiscal :

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

Aux termes de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 (loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif), les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier (c'est-à-dire l'annexe selon la réponse ministérielle du 28 février 2008) les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

ESSENTIEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Au titre de l'exercice, l'Association a versé à ses trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés dirigeants les rémunérations brutes suivantes :

Rémunération brute Annuelle	Néant
Avantages en Nature	Néant

Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan :

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres et employés	5,43
Alternant	
TOTAL	5,43